



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n°342

du 13 mars 2026

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières – rentrée scolaire 2026 Publication d'un poste à profil (PAP) – Coordonnateur REP+ – Circonscription Marseille Le Merlan	3

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré
Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

Laury GUERRINI
Tél : 04 91 99 67 46
Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 6 mars 2026

Le Directeur académique des Services de
l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières – rentrée scolaire 2026
Publication d'un poste à profil (PAP) – Coordonnateur REP+ – Circonscription Marseille Le Merlan**

Dans le cadre de la campagne de recrutement sur postes à compétences particulières (PCP) pour la rentrée scolaire 2026, un poste à profil (PAP) de coordonnateur REP+ au sein de la circonscription Marseille Le Merlan est proposé au recrutement.

Ce poste ayant été identifié vacant postérieurement à la clôture de la campagne de dépôt des candidatures, les modalités de candidature diffèrent de celles prévues dans la note de service départementale du 9 février 2026.

Les enseignants souhaitant candidater sont invités à transmettre directement leur dossier de candidature à la circonscription Marseille Le Merlan.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- tout document permettant d'apprécier l'adéquation du profil du candidat avec les missions du poste.

Les candidatures devront être adressées par **courrier électronique** à la circonscription Marseille Le Merlan à l'adresse suivante : ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr

La date limite de réception des candidatures est fixée au **mardi 17 mars 2026**, délai de rigueur.

À l'issue de l'examen des candidatures, les candidats présélectionnés pourront être conviés à un entretien avec la commission de recrutement.

Les autres dispositions de la note de service départementale du 9 février 2026 demeurent inchangées.



Jean-Yves BESSOL

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2026-024-COORDO REP+ MARSEILLE LE MERLAN
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Edouard Manet Circonscription Marseille Merlan
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Merlan, chef d'établissement du collège Edouard Manet et IA-IPR référent).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. - Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures devront être adressées par courrier électronique à la circonscription Marseille Le Merlan à l'adresse suivante : ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr</p> <p>La date limite de réception des candidatures est fixée au mardi 17 mars 2026, délai de rigueur.</p>
	CONTACT	Principal du Collège Edouard Manet : ce.0131703f@ac-aix-marseille.fr IEN Marseille Merlan : ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr